

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 septembre 2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX
RENTREE SCOLAIRE 2024 2025

L'An deux mil vingt-quatre le trois du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 13

Nbre votants : 18

Étaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire,
M. Pons Alexandre, Mme Rossas Amandine, adjoints.
M. Blanc JérémY, Conseiller Municipal délégué,
Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine,
Rey-Novoa Dolores, Conseillères Municipales,
MM. Barrières-Constantin, Brunet Julien, Gigi Dominique, Visconti Régis,
Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe,
Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
Mme Hugon Denise, Conseillère, a donné pouvoir à Mme Fol Christine, Conseillère,
Mme Quinio Marie-Madeleine, Conseillère, a donné pouvoir à M. Pons Alexandre, Adjoint.
M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné pouvoir à M. Visconti Régis, Conseiller,
MM. Girod Claude, Felix-Fiardet Bastien, Conseillers.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 juillet 2024 sur la suppression d'emploi supérieur à 10 %,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 02 juillet 2024,

Considérant la nécessité de créer et supprimer plusieurs emplois relevant du cadre d'emploi des agents techniques, des agents d'animation et des agents spécialisés des écoles maternelles,

Madame le Maire explique que le service emploi du Centre de Gestion nous a indiqué qu’il convenait, pour la carrière des agents concernés, de fusionner les emplois d’agent chargé de la distribution et de la surveillance des enfants au restaurant scolaire et les emplois d’agent spécialisé des écoles maternelles, par conséquence, il convient de modifier la délibération du mois de juillet dont la raison était la rentrée scolaire et du calcul de l’annualisation pour les agents des écoles et du restaurant scolaire,

Madame le Maire propose :

- De supprimer les actuels emplois d’agent des écoles maternelles un poste dans le cadre d’emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d’agent spécialisé principal de 2^{ème} classe et un agent d’animation à temps non complet d’une durée hebdomadaire de 2 x 16h25 et un poste d’adjoint d’animation de 23h50 à compter du 1^{er} août 2024.
- De supprimer les actuels emplois d’agent d’entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas deux postes dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique à temps non complet d’une durée de 09h05 et un poste dans le cadre d’emploi des adjoints d’animation sur le grade d’adjoint d’animation à temps non complet d’une durée de 06h20 à compter du 1^{er} août 2024.
- De créer trois emplois d’agent d’entretien des bâtiments, école restaurant scolaire et portage des repas deux postes dans le cadre d’emploi des adjoints techniques sur le grade d’adjoint technique à temps non complet d’une durée hebdomadaire de 2 x 26h30 et un poste dans le cadre d’emploi des agents d’animation à temps non complet d’une durée hebdomadaire de 29h33 à compter du 1^{er} août 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d’emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2021.02.04 du 02 février	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations Délib n° 2021.02.04 du 02 février	Adjointes administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n° 2020.02.08 du 25 février	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Délibération n° 2019.07.35 du 02 juillet	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique Délibération n°2017.02.07 du 7 février	1	35 H
Maintenance des bâtiments Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n°2024.03.12 du 5 mars	1	35 H

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Adjointes administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés, Délib n°2023.12.51 du 5 décembre		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas Délibération n°2024.07.45 du 2 juillet	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 50
		Adjoint technique	1	29 H 00
		Adjoint technique	1	27 H 45
		Adjoint technique	2	26 H 30
		Adjoint technique	1	20 H 35
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas Délibération n°2024.07.45 du 2 juillet	Adjointes d'animation	Adjointes d'animation	1	29 H 20
			1	10 H 00
			1	09 H 30
			1	08 H 30
			2	06 H 50
Agent des écoles maternelles	Agents de maîtrise n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent de maîtrise	1	30 H 45
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles n°2024.07.45 du 2 juillet	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 35

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



[Signature]